ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

nous soussignés commissaires nommés par
L'academie roïale de chirurgie avons examiné
une observation envoïée par monsieur Collin,
au sujet d'un coup de fusil traversant le —
haut dela cuisse, dela partie antérieure ala
postérieure, et fracturant le fémur. les accidents
qui sont survenus a cette blessure, et la —
manière dont ils se sont terminés, nous —
paroissent mériter attention. la situation —
que m.r Collin adonné a son blessé, nous —
semble avoir dans ces circonstances de tres —
grands avantages, lorsquon peut d'ailleurs la
rendre supportable; ce a quoi le chirurgien
ne peut trop exercer son genie. la manière
simple dont m.r Collin pançoit son —
malade, ne tamponnant en aucune —
manière les plaïes, est selon ~~nous~~ nous —
tres méthodique quand on a commencé par
faire de grandes incisions, et par ôter —

ARC 52 n° 49

les esquilles quon juge ne se pouvoir —
réunir aucorps delos. enfin nous croions
que Leffet quá eu l'application ~~quéau~~
~~leau~~ dela dissolution mercurielle, sur tout
un membre qui tendoit au sphacelle, est
tres digne de remarque; quoique cette —
pratique ne soit pas nouvelle. on —
pourroit objecter a m.r collin quil sest —
servi de L'huille rosat ~~au~~ dans des circonstances
ou le médicament ne parroissoit guerres —
convenable. quoiquil en soit nous jugeons
que l'observation mérite déstre inserée —
dans les receuils de L'academie. alégard —
de la demande que fait m.r collin que
cette observation concoure avec les piéces
qui traitteront la derniere question —
proposée pour le prise; nous sommes —
surpris que m.r collin se soit figuré
que le détail dun fait particulier put
satisfaire a une question aussi étendue

que celle qui demande <u>d'établir le caractere
distinctif des plaïes d'armes et en consequence
le traitement qui leur convient</u>. m.r collin
ne satisfesant nullement a cette question,
l'academie ne peut acquiescer a sa
demande. a Paris ce 14.e X.bre 1736.

fagetz Petit

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE